



Coopérative Immobilière
Sidi Slimane, Khraicia
Alger
BP : 300 - Khraicia

Chers adhérents,

La loi 11-04 de 2011, ayant définitivement mis fin à l'existence des coopératives immobilières, la réalisation de notre projet doit passer, obligatoirement, par un changement de statut : de celui de coopérative à celui de société commerciale. Depuis que le courrier reçu du Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville nous a recommandé de souscrire à cette Loi, le Conseil de gestion n'a ménagé aucun effort pour préparer cette transformation.

Toutes les parties administratives concernées ont été contactées et le terrain balisé pour se conformer à la nouvelle situation. Aussi, il est impératif de vous consulter et d'avoir votre consentement.

C'est ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire est prévue le 1^{er} décembre 2018 à 14 h sur le site de Khraicia, pour débattre des résolutions qui devront être portées sur le PV de l'assemblée générale extraordinaire. Ce PV avec l'ensemble des résolutions sera un document clé pour réaliser notre objectif.

Il est légitime pour nous de poser tous les questionnements relatifs à cette nouvelle situation. Mais ce qui est sûr, c'est le fait que cette fois-ci, le permis de construire nous sera attribué. A nous d'être encore un peu patients, pour suivre les étapes exigées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil de gestion recommande aux adhérents une union et une solidarité indéfectibles pour faire aboutir dans les meilleurs délais la construction de nos logements.

Le Conseil de gestion